



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 21 novembre 2024

Responsable de service :
Laurence FARRUDGIA

DÉLIBÉRATION N° 16

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, Mme Agnès de BRUYN, Mme Angéline GLUARD, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Jean-François RABEAU, donne procuration à M. le Maire
M. Yan GENONET, donne procuration à M. Olivier CALIX
Mme Hélène RATA donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Absent : M. Vincent HEUSICOM

Secrétaire de séance : M. Jonathan COULANDREAU

Date de convocation	14/11/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

16. Augmentation du temps de travail d'un emploi permanent dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs – Pôle population

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail ;

Vu l'avis du comité social territorial du 29 octobre 2024 ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Actuellement un emploi permanent au grade d'adjoint administratif est inscrit au tableau des effectifs de 28 heures ;

Cependant, compte tenu qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la modification du temps de travail d'un emploi au grade d'adjoint administratif à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine au grade d'adjoint administratif à 28 h, et la création de l'emploi permanent au grade d'adjoint administratif à 35 h correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Vu le tableau des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- L'unanimité des membres présents et représentés,
- Créé un poste au grade d'adjoint administratif à 35 heures au 1^{er} janvier 2025
- Inscrit les crédits nécessaires au budget,
- Ferme un poste au grade d'adjoint administratif à 28 heures au 1^{er} janvier 2025

Annexe n°10 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Jonathan COULANDREAU
Secrétaire de séance



Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr
Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.